



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

9 EXT.COM

Distribution limitée

WHC-10/9 EXT.COM/4
Paris, 28 mai 2010
Original : anglais/français

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU
PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL**

COMITÉ DU PATRIMOINE MONDIAL

Neuvième session extraordinaire

Paris, Siège de l'UNESCO, Salle XII
14 juin 2010, 15h00 – 17h30

Point 4 de l'ordre du jour provisoire : Examen des demandes d'assistance internationale

RÉSUMÉ

Antécédents : Le Centre du patrimoine mondial a reçu **2** demandes d'assistance internationale au 01 février 2010, pour décision par le Comité.

Action du Comité : Il est demandé au Comité de prendre une décision concernant l'approbation des demandes figurant dans le présent document.

Projets de décision : **9 EXT COM 4.1** et **9 EXT COM 4.2**, voir points II

ASSISTANCE D'URGENCE

- Biens culturels

N°	Région	État partie - Nom de l'activité	Montant demandé (dollars EU)	Montant recommandé pour approbation (dollars EU)
1	Etats arabes	Jordanie – Étude urgente de la stabilité de la roche dans le Siq de Petra	67 579	67 579

Biens naturels

N°	Région	État partie - Nom de l'activité	Montant demandé (dollars EU)	Montant recommandé pour approbation (dollars EU)
2	Afrique	Madagascar – Forêts humides de l'Atsinanana	99 900	99 900

Fonds disponibles au 28 mai 2010 pour approbation : 400.000 dollars EU

Montant total des demandes soumises pour approbation du Comité : 167 479 dollars EU

Commentaires du Secrétariat : Fonds suffisants.

Voir page suivante les détails de ces demandes.

DEMANDE N° 1
Assistance d'urgence
Patrimoine culturel
Etats arabes

État partie : JORDANIE

État des contributions au Fonds du patrimoine mondial au 31 décembre 2009 : contributions réglées. Mais le paiement des contributions n'est pas obligatoire pour bénéficier de l'assistance d'urgence (voir paragraphe 237 des *Orientations*).

Nom de l'activité : Étude urgente de la stabilité de la roche dans le Siq de Petra

Montant demandé : 67 579 dollars EU

Précédentes contributions du Fonds du patrimoine mondial pour ce bien / cette activité :

- coopération technique (1988), 50 000 dollars EU
- coopération technique (1996), 29 500 dollars EU

Contexte :

L'un des principaux risques auxquels le site de Petra est confronté est l'instabilité des parois lithogénétiques du Siq – faille naturelle de 1,2 kilomètre de long qui est la principale voie d'accès au Parc archéologique de Petra. Ce phénomène est attribué principalement au milieu structural des formations géologiques qui affleurent en cet endroit. Dans la zone du Siq, les formes les plus courantes de glissement de terrain reconnues sont le basculement et l'éboulement. Habituellement, ces mouvements se produisent sur des pentes rocheuses fracturées et il est impossible, en l'absence de système de contrôle, de prévoir à quel moment se produira la dislocation, laquelle est extrêmement rapide. Ces mouvements rapides et de grande ampleur constituent une menace pour la conservation des monuments dans des zones rupestres telles que Petra, et surtout un danger pour les visiteurs: le Siq est le seul point d'accès et de sortie du Parc archéologique de Petra (en moyenne 2 300 touristes franchissent chaque jour ce défilé étroit, avec un pic moyen de 5 000 touristes par jour) et à l'intérieur de l'artère de 1,2 km, les possibilités de mouvement sont limitées et l'accès pour les services de secours difficile.

Le Siq est constitué de parois abruptes dont la hauteur varie de quelques mètres à l'entrée jusqu'à 70 mètres environ en certains endroits. La majeure partie des parois, composées de grès Disi (Précambrien), est d'aspect massif. Néanmoins, en raison d'activités tectoniques et géomorphiques, elles peuvent présenter des discontinuités (failles, diaclases et plans de litage) qui, en fonction de leur orientation et de leur persistance spatiale dans la masse rocheuse, peuvent générer des blocs de dimension variable. Les contraintes qui s'exercent sur les parois et les blocs peuvent provoquer l'élargissement progressif des fissures, créant une situation instable pouvant entraîner la chute de gros blocs rocheux, avec des conséquences potentiellement dramatiques pour les nombreux touristes qui circulent dans le Siq lors de la visite de Petra.

On en a d'ailleurs eu la démonstration en mars 2009, quand un bloc s'est fracturé dans la paroi sud du Siq. Ce bloc se trouve à 300 mètres environ de l'entrée, dans une portion particulièrement étroite du Siq qui oblige les visiteurs à passer tout près de la zone à haut risque. De plus, en mai 2009 un bloc rocheux plus petit s'est détaché de la paroi et s'est écrasé au sol dans le secteur qui servait de halte aux caravanes de chameaux et où les visiteurs s'arrêtent habituellement pour admirer les dessins gravés et écouter les explications des guides. Par une chance extraordinaire, aucun visiteur n'a été blessé.

Ces incidents ont attiré l'attention sur l'urgence de s'intéresser à la sécurité dans la zone du Siq, de cartographier les risques et de mettre en place une surveillance continue. Le Département des antiquités de Jordanie (DoA) va entreprendre des travaux de stabilisation de la roche fracturée, mais il ne peut procéder à l'évaluation complète et rapide du Siq ; c'est pourquoi il a été demandé à l'UNESCO de s'en charger. Trois missions de l'UNESCO de courte durée ont été effectuées à la demande du DoA en avril, juin et août 2009, afin de déterminer les besoins immédiats en termes d'atténuation des risques posés par la présence du bloc instable dans le Siq. Ces investigations rapides ont montré que le Siq est, sur toute sa longueur, sous la menace directe de nouveaux risques d'effondrement. Certaines zones potentiellement dangereuses ont été détectées, en particulier là où des systèmes de discontinuité affleurent dans le grès et présentent une stabilité sujette à défaillance, avec toutefois un impact potentiel variable sur la sécurité des touristes et la préservation des monuments selon le volume des masses rocheuses susceptibles de tomber. Ces volumes varient entre moins de 100 m³ et 1 000 m³, voire plus. Ces derniers peuvent être catastrophiques selon l'évolution du mouvement, qui est extrêmement rapide..

L'instabilité de la roche met en péril non seulement les visiteurs du site, mais les monuments eux-mêmes : les chutes de blocs rocheux peuvent fissurer le dallage d'origine du Siq, endommager les ouvrages hydrologiques (notamment les canalisations nabatéennes en argile), les inscriptions et les reliefs sculptés. Dans la plupart des cas, les blocs rocheux étant liés les uns aux autres, la chute d'un seul peut entraîner le déplacement de blocs adjacents. Il peut s'ensuivre une série d'effondrements qui auraient un impact très grave sur ce monument important et constitueraient un risque très sérieux pour les visiteurs empruntant le Siq.

L'accès au site par cette artère processionnelle nabatéenne spectaculaire est un moment fort de la visite du site. Si aucune mesure corrective n'est prise, le risque potentiel posé par les glissements de terrain, qui est très élevé, pourrait obliger à fermer le Siq. Sachant que c'est la principale voie d'accès au site, sa fermeture aurait des conséquences sur l'ensemble du site et l'expérience globale du visiteur s'en ressentirait grandement.

La détection systématique des parties potentiellement instables du Siq et la surveillance à long terme de la déformation des blocs rocheux sont capitales pour les stratégies de conservation et de sécurité de Petra. À ce jour, non seulement aucune stratégie de conservation n'a été établie, mais aucune mesure n'a été prise pour anticiper le risque encouru par le grès de Petra ; aucun processus d'atténuation des risques n'est en place.

Suite aux premières constatations des experts, il est recommandé d'entreprendre de toute urgence une mission d'étude préliminaire approfondie, afin d'évaluer l'ampleur des menaces imminentes dans le Siq et d'élaborer des méthodes pour un projet à grande échelle couvrant cette artère principale de Petra. Cette étude préliminaire, qui permettra une évaluation rapide des dangers anticipés dans le Siq, s'appuiera sur un

ensemble de techniques d'essai *in situ* et les technologies correspondantes. Sur la base de cette évaluation seront définies la typologie structurale et géologique de la dégradation, ainsi que l'instabilité réelle et potentielle des formations géologiques et des monuments. L'étude sera fondée sur les données recueillies grâce à une étude minutieuse sur le terrain, ainsi que sur l'analyse et la cartographie de ces données. La priorité, dans un premier temps, sera une évaluation détaillée du risque de glissement de terrain auquel sont exposés le Siq et ses monuments, en utilisant principalement les techniques d'ingénierie pour l'étude géologique du terrain. Pour commencer, cette étude tiendra compte des cartes réalisées par CulTech dans le cadre des recherches en cours à Petra.

Dans un second temps, toutes les données seront analysées par modélisation structurale afin d'identifier les types de glissement de terrain et leur cinématique, mais aussi d'élaborer une carte des risques de glissement de terrain. L'ensemble des données et des résultats sera présenté sous forme numérique pour permettre le géoréférencement et la gestion dans un environnement de SIG. Ces informations sont primordiales pour mettre en œuvre des mesures soit d'urgence, soit temporaires, en vue d'éviter les chutes ou les glissements de roche.

L'approche principale de cette investigation préliminaire sera la suivante :

- * Étude géologique des caractéristiques géostrucuturales des parois potentiellement instables dans la zone du Siq en présence de preuves manifestes de conditions structurales statiques critiques, par contrôle visuel.
- * Étude topographique préliminaire dans certaines zones potentiellement instables du Siq.
- * Recours au scannage 3D ou aux techniques photogrammétriques pour surveiller les fissures et la déformation des roches dans certains secteurs potentiellement instables.
- * Établissement d'une carte préliminaire des risques d'instabilité des parois, avec identification des types et/ou de la cinématique potentielle des parois et enregistrement photographique et vidéo de la zone étudiée.
- * Définition préliminaire des interventions structurales urgentes pour consolider la partie la plus dangereuse du massif rocheux instable et préserver les monuments du Siq, en portant une attention particulière à l'application des techniques d'ingénierie pour la stabilisation des parois.

Tout ceci constituera une étape préparatoire au lancement de la seconde phase : le projet à grande échelle axé sur le Siq et les autres monuments majeurs de Petra, qui prévoit la cartographie définitive des risques à l'aide des technologies les plus récentes afin d'appréhender l'ampleur globale des problèmes et de recommander les mesures d'atténuation urgentes et à long terme nécessaires pour stabiliser la déformation des roches sur l'ensemble du site de Petra.

La question de l'altération météorique des façades en grès a également été abordée dans le cadre du projet de préservation de la pierre de Petra (Petra Stone Preservation Project) entre 1993 et 2002. Ce projet a été mis en œuvre avec le soutien du gouvernement allemand, par l'intermédiaire de l'Agence de coopération technique (GTZ) qui a apporté son assistance technique au DoA. Une méthodologie pour la conservation des façades a été mise au point ; elle contient toute la documentation et les études nécessaires, suivies des essais de matériaux et de l'évaluation des données, d'un programme de conservation et enfin de la mise en œuvre de mesures de conservation. Aucune des études précédentes n'a cependant abordé le risque d'effondrement de terrain dans le Siq, sauf le plan de gestion proposé en 1994 par l'UNESCO, qui recommandait la « consolidation des parois rocheuses là où il y a un risque d'effondrement ».

Objectif :

- Suivre les travaux de consolidation de la roche fracturée dans le Secteur 8
- Définir le risque de chute de blocs rocheux dans le Siq
- Déterminer la norme pour mettre en place une gestion plus large des risques sur l'ensemble du site
- Garantir la sécurité à long terme des visiteurs
- Assurer une protection permanente des monuments du Siq et des ouvrages hydrauliques
- Mieux comprendre les risques posés dans les autres parties du site et méthodes de stabilisation.

Durée du projet :

Dates : à compter du mois d'août 2010

Durée : 5 mois

Résultats escomptés :

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Moyens de vérification</i>
Résultat 1 : Installation du système de surveillance	Surveillance par télédétection Installation de témoins partout où c'est possible	Résultats donnés par les témoins et la télédétection
Résultat 2 : Évaluation visuelle de l'instabilité des parois rocheuses du Siq et identification des zones qui menacent le plus de s'effondrer	Surveillance du Siq et des environs Évaluation visuelle entreprise	Rapport détaillant les recommandations pour toute intervention
Résultat 3 : Carte des risques de glissement de terrain, portant une attention spéciale aux monuments exposés au risque	Surveillance du Siq et des environs Zones à haut risque identifiées	Carte détaillant les zones les plus exposées au risque
Résultat 4 : Document de projet pour l'évaluation de la géologie et des risques pour les monuments de Petra	Réunion d'experts pour discuter des moyens de procéder à une évaluation plus générale de Petra Compilation de tous les documents résultant de l'évaluation préliminaire	Proposition de projet

Budget :

Budget total de l'activité (en dollars EU) :	67 579
Contributions nationale ou autre (en dollars EU) : Ministère du Tourisme & des Antiquités – personnel local Le Département des Antiquités a demandé au ministère du Tourisme un montant de 150 000 dollars EU pour la stabilisation d'un bloc instable dans le Siq. Il ne pourra pas financer une étude d'évaluation de la zone pour identifier les secteurs menacés où des mesures de prévention adaptées devront être prises.	En nature

Montant demandé au Fonds du patrimoine mondial (en dollars EU) :	67 579
1. Organisation	8 000
Honoraires de coordination	4 000
Frais administratifs	2 000
Réunions	2 000
2. Personnel / services de conseil (honoraires)	34 100
<u>Experts internationaux</u>	
Chef d'équipe/ingénieur-géologue	5 750
Ingénieur-géologue/ingénieur en environnement	3 750
Spécialiste en interférométrie	3 750
<u>Experts nationaux</u>	
Chef d'équipe/spécialiste de l'altération météorique et de la conservation	4 750
Géologue	3 230
Spécialiste en photogrammétrie	3 230
Topographe	2 800
Ouvrier	420
<u>Autre</u>	
Formation du DoA – participation du personnel du DoA	3.000
Formation – Participation du personnel du PAP	3.000
Ouvrier	420
3. Voyages	6.644
Frais de voyages internationaux (1 060 dollars EU x 4 personnes)	4.240
Dépenses à l'arrivée et au départ (152 dollars EU x 2 personnes)	304
Transport aller Amman/Petra (140 dollars EU x 8 personnes)	1.120
Location d'un 4x4 à Petra (30 dollars EU pour 28 jours)	840
Essence pour la voiture à Petra (5 dollars EU pour 28 jours)	140
4. Hébergement	14 750
Chef d'équipe international à Amman (240 dollars EU x 11 jours)	2 640
Équipe internationale (240 dollars EU x 6 jours)	1 440
Chef d'équipe national (200 dollars EU x 12 jours)	2.400
Équipe nationale (200 dollars EU x 9 jours)	1.800
Personnel de l'UNESCO (200 dollars EU x 3 jours)	600
DoA local, PNT (200 dollars EU x 9 jours)	1 800
Locaux à Petra (110 dollars EU x 37 jours)	4 070
5. Equipements	3 615
Nouveau modèle ou location d'une station totale, couverture, équipements et autres	2 120
Forage	495
Témoins de déformation	1 000
6. Evaluation	185
Production de rapports	185
7. Divers	285
Visas (15 dollars EU x 4 personnes)	60
Consommables	285

Commentaires des organisations consultatives :

ICOMOS, 13 janvier 2010

La proposition d'effectuer une étude en vue de stabiliser le Siq de Petra semble porter sur un problème de la plus haute priorité et d'importance cruciale pour l'utilisation durable du site. Elle paraît en outre très minutieusement préparée et soigneusement étudiée en termes d'organisation scientifique et professionnelle et de tâches proposées.

Les principales questions qu'elle soulève sont liées au budget proposé.

1. Le premier point est que l'investissement du Comité du patrimoine mondial doit avoir un effet catalyseur et susciter des investissements de la part d'autres acteurs. Or, ici, ce principe n'est pas respecté. Néanmoins, la demande d'assistance internationale de l'État partie indique que :

"Le Département des Antiquités a demandé au ministère du Tourisme un financement de 150 000 dollars EU pour stabiliser un bloc instable dans le Siq. Il ne pourra pas financer une étude d'évaluation de la zone pour identifier les secteurs à risque où des mesures de prévention adéquates devront être prises".

La demande de fonds de l'État partie n'explique pas pourquoi « il ne sera pas en mesure de financer une étude d'évaluation ». De même, il convient de noter que la somme demandée est assez importante par rapport au budget dont dispose le Comité. C'est pourquoi l'ICOMOS serait d'avis que cette demande soit soutenue si les fonds nécessaires pour stabiliser le bloc rocheux du Siq sont fournis intégralement par d'autres sources. Ces fonds pourraient ainsi être considérés comme servant de catalyseur pour l'ensemble du projet (étude plus mise en œuvre).

2. Certaines rubriques du budget ne sont pas complètes – toutes les « unités » indiquées doivent être spécifiées ; sans ces informations, on ne comprend pas bien ce qui est demandé par l'État partie.

3. Les fonds demandés dans la première partie du budget (Organisation : coûts administratifs – 2 000, honoraires de coordination – 4 000, réunions – 2 000) totalisant 8 000 dollars EU) ne sont ni expliqués ni justifiés. De même, sans mention de l'« unité » employée pour les calculs, il est impossible de comprendre à quoi les fonds demandés seront utilisés. S'il s'agit de frais « généraux », ils ne peuvent être pris en charge par le Fonds du patrimoine mondial.

L'ICOMOS serait prêt à approuver cette demande sous réserve que :

* le budget soit spécifié dans tous ses détails,

* les explications fournies concernant les coûts d'organisation démontrent qu'il s'agit de coûts tangibles qui découlent du projet et non de frais généraux internes que l'on veut faire couvrir par le Fonds du patrimoine mondial,

* l'État partie soit informé que, si ces coûts sont pris en charge sans contribution de l'État partie à ce stade, toute demande ultérieure de financement des frais de mise en œuvre des tâches ne sera pas prise en considération par le Comité du patrimoine mondial.

ICCROM

Les commentaires de l'ICCROM seront présentés oralement au Comité.

Commentaires du Secrétariat :

Les Organisations consultatives et le Secrétariat sont tombés d'accord le 15 janvier 2010 sur le fait que, s'il y a peut-être urgence à intervenir, la demande ne pouvait être considérée comme une assistance d'urgence au sens où l'entendent les

Orientations (le paragraphe 241 des *Orientations* dit que l'Assistance d'urgence « ne concerne pas le cas où les dommages ou détériorations résultent d'un processus graduel comme l'usure, la pollution »), mais qu'elle correspondait plutôt à une assistance au titre de la catégorie "conservation & gestion" ; en effet, si les risques au niveau du Siq sont prévisibles, d'une part ils ne mettent pas en péril la valeur universelle exceptionnelle du bien, et d'autre part ils relèvent de la politique générale (la sécurité des visiteurs), aspect qui n'est pas du ressort du Fonds du patrimoine mondial.

Par conséquent, il a été suggéré à l'État partie, soit de ramener le montant demandé à 30 000 dollars EU pour approbation par le Président, soit de le maintenir au niveau actuel et de soumettre la demande au Comité du patrimoine mondial. L'État partie a choisi de soumettre la demande en l'état à la décision du Comité du patrimoine mondial.

Le Secrétariat apporte son soutien à l'approbation de cette demande d'assistance internationale ; il reconnaît que les travaux concernés sont essentiels et qu'il faudrait les exécuter le plus rapidement possible.

II. Projet de décision

Projet de décision : 9 EXT COM 4.1

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Ayant examiné le document WHC-10/9 EXT.COM/4,*
2. *Décide d'approuver la demande suivante :*
Jordanie : Étude urgente de la stabilité de la roche dans le Siq de Petra, pour un montant de 67 579 dollars EU, dans la catégorie « conservation & gestion ».

DEMANDE N° 2
Assistance d'urgence
Patrimoine naturel
Afrique

État partie : MADAGASCAR

État des contributions au Fonds du patrimoine mondial au 31 décembre 2009 : 66 dollars EU encore dus au titre des contributions 2008 et 2009. Mais le paiement des contributions n'est pas obligatoire pour bénéficier de l'assistance d'urgence (voir paragraphe 237 des *Orientations*).

Nom de l'activité : Forêts humides de l'Atsinanana

Montant demandé : 99.900 dollars EU

Précédentes contributions du Fonds du patrimoine mondial pour ce bien / activité :

- Assistance préparatoire (2005), 25.000 dollars EU

Contexte :

Suite à la crise politique de 2009 qui est un événement inattendu à Madagascar, 2 des 6 parcs nationaux composant le site du patrimoine mondial de l'Atsinanana ont été victimes d'une exploitation illicite de bois de rose durant l'année 2009. Ce pillage de ressources naturelles a comme conséquence la perte de l'intégrité de ces 2 aires protégées car lors de l'exploitation sauvage de bois de rose beaucoup de personnes ont séjourné dans ces 2 parcs avec aménagement de campements temporaires, braconnage de lémuriens et d'autres gibiers. Une évaluation de la vraie situation de ces 2 aires protégées est nécessaire pour apprécier la situation de leur valeur universelle exceptionnelle.

La menace qui affecte le bien est le braconnage des lémuriens entrepris par ces exploitants de bois de rose, ce qui constitue un danger réel pour ces espèces constituant la valeur universelle exceptionnelle du bien. De plus le débardage des rondins de bois de rose entraîne une perturbation certaine de l'habitat de ce bien.

Trois espèces de lémuriens faisant partie de la valeur universelle exceptionnelle du bien ont été sûrement perturbées par la présence humaine en 2009 : *Propithecus diadema candidus* (EN) et *Eulemur fulvus albifrons* (VU) pour le Parc national de Marojejy ; *Varecia variegata rubra* (EN), pour le Parc national de Masoala.

Le projet va entreprendre les actions suivantes pour faire face à cette menace :

- réaliser une étude scientifique pour évaluer l'état de la valeur universelle exceptionnelle de ces 2 parcs ; cette méthodologie sera appliquée par la suite aux autres aires protégées du bien ;
- faire sortir toutes les personnes encore présentes dans les 2 parcs, notamment celui de Masoala, par la réalisation de missions de contrôle par des forces mixtes (Service forestiers, gendarmerie, armée) avec les agents du parc ;
- renforcer le contrôle et la surveillance pendant les 3 mois du projet sur le terrain avec la participation des comités de surveillance locale ;

- renforcer la sensibilisation de toutes les parties prenantes : autorité administrative locale, comité de soutien des 2 parcs qui ne demandent qu'à réagir mais manquent de fonds de soutien, communauté locale à travers le comité de vigilance collective (Andrimasompokonolona) pendant la période du projet. Avec le fonds du projet chaque "fokontany" qui assure cette vigilance collective opérationnelle aura un contrat de conservation à réaliser ;
- réaliser un plaidoyer auprès de tous les services concernés par cette opération afin qu'ils collaborent pour arrêter cette exploitation illicite ;
- renforcer le contrôle routier de tout le circuit de bois de rose.

Objectif :

1. Meilleure connaissance de la situation de la valeur universelle exceptionnelle de ces 2 parcs, notamment en ce qui concerne les lémuriens et les éléments de la flore ;
2. L'exploitation de bois de rose dans les 2 parcs est arrêtée définitivement à partir de 2010 ;
3. Le niveau de la pression du braconnage de lémuriens dans les 2 parcs sera réduit à un niveau minimum (moins de 1 piège rencontré par année) ;
4. La sensibilisation de toute la population autour de ces 2 parcs et des responsables de toute nature dans la région est accrue pour pouvoir repousser l'arrivée de tels exploitants ;
5. La participation de la communauté riveraine dans la surveillance et le contrôle de ces 2 aires protégées deviendra effective à partir de 2010.

Durée du projet :

Dates : à compter du mois d'août 2010

Durée : 3 mois pour les 2 sites

Résultats escomptés :

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Moyens de vérification</i>
Résultat 1 : Etat de la valeur universelle exceptionnelle, notamment des lémuriens menacés	Rapport de mission de terrain	Rapport définitif du bureau d'étude
Résultat 2 : Aucune exploitation de bois de toute nature dans les 2 parcs	Nombre de souches coupées dans l'année dans les 2 parcs	Rapport de surveillance de l'équipe gérant ces 2 parcs
Résultat 3 : Le braconnage de lémuriens et les autres dégradations dans ces 2 parcs sont réduits à son niveau minimum	Nombre annuel de pièges rencontrés dans les 2 parcs	Bilan technique annuel sur la conservation des 2 parcs
Résultat 4 : De nombreux comités de surveillance opérationnelle seront créés par secteur du parc	Nombre de comité de surveillance opérationnelle dans chaque commune et "fokontany" autour des 2 parcs	Rapport annuel des 2 parcs

Budget :

Budget total de l'activité (en dollars EU) :	99.900
Contributions nationale ou autre (en dollars EU) : Les fonds de l'Etat partie dans cette opération s'élèvent à 47.500 dollars E.U. pour le salaire des personnels participant à cette opération (Personnel de Madagascar National Parks, Agents du service de l'environnement et des forêts, Agents de la gendarmerie, militaires) ; ces fonds seront disponibles au moment de l'arrivée des fonds demandés au titre de l'assistance internationale. Madagascar National Parks fournira le matériel roulant (voiture et motos des 2 parcs, bateau du Parc national de Masoala) ainsi que le Bureau de coordination à Antananarivo (siège de Madagascar National Parks, Maroantsetra pour Masoala et Andapa pour Marojejy)	47.500
Montant demandé au Fonds du patrimoine mondial (en dollars EU) :	99.900
1. Expert national	35.040
Production de cartes à jour à partir de photos satellites et évaluation de l'état scientifique du bien au niveau des 2 parcs 1.250 dollars E.U. / semaine pour 12 semaines	15.000
Réaliser une mission de vérification sur terrain 1.670 dollars E.U. / semaine pour 12 semaines	20.040
2. Autres	64.860
Assurer des missions de contrôle, de surveillance et de répression par une brigade mixte 1.650 dollars E.U. / semaine pour 12 semaines	19.800
Sensibiliser, dynamiser et appuyer le comité de vigilance collective par secteur 835 dollars E.U. / semaine pour 12 semaines	10.020
Renforcer le contrôle routier 585 dollars E.U. / semaine pour 12 semaines	7.020
Réaliser une mission de plaidoyer auprès des autorités administratives locales 415 dollars E.U. / semaine pour 12 semaines	4.980
Réaliser des micro-projets alternatifs sous forme de Haute Intensité de Main d'Oeuvre (HIMO) 1.920 dollars E.U. / semaine pour 12 semaines	23.040

Commentaires des organisations consultatives :
UICN (10 février 2010)

AVIS POSITIF sur le principe ; besoin de clarification comme indiqué ci-après

Le projet est proposé en réponse à l'exploitation illégale du bois, en particulier du bois de rose, dans deux éléments (parcs nationaux de Marojejy et de Masoala) de ce site en série qui est composé de six aires protégées. Au moment de l'inscription (31COM 8B.9), l'exploitation illégale du bois avait été identifiée comme une menace majeure. Le dernier rapport sur l'état de conservation et la décision correspondante du Comité (33COM 7B.147) attirent l'attention sur des problèmes très sérieux et préoccupants dans les deux parcs susmentionnés, notamment des problèmes d'exploitation illicite du bois. Par conséquent, il y a d'excellentes raisons pour justifier un soutien et une action immédiats.

Il est important de souligner que les rapports antérieurs font état de nombreuses menaces touchant ce bien en série, notamment l'empiètement, les incendies, la chasse et le braconnage, l'exploitation minière artisanale et l'exploitation illégale du bois. La description de la menace dans la proposition est focalisée sur l'exploitation illégale du bois de rose, ce qui ne semble pas rendre compte de la complexité des menaces identifiées comme pesant sur le bien.

Le projet est une contribution bien conçue à un début de réponse aux problèmes. Si beaucoup peut être fait, sa durée de trois mois seulement est très limitée. C'est pourquoi il semble utile d'intégrer dans la proposition actuelle un élément davantage orienté vers l'avenir. Outre la production d'informations pour évaluer la situation actuelle et des activités plausibles à court terme, l'élaboration d'une stratégie et d'un plan de suivi clairement définis et réalistes devrait être incluse dans le projet. Elle pourrait par exemple consister à trouver d'autres options de revenus pour les résidents actuellement impliqués dans des activités illégales. Tous les efforts à plus long terme exigent des moyens financiers, ce qui signifie que le projet doit non seulement identifier les priorités de l'action future, mais aussi les options et les sources de financement. Faire en sorte que les résultats du projet contribuent à la gestion future et à son financement donnerait encore plus de valeur au projet. Cela semble faisable et possible à financer avec le budget suggéré.

Une suggestion accessoire, qui n'a aucune implication pour cette évaluation de l'UICN, serait de donner au projet un titre qui traduise et exprime son objectif et sa nature. Le titre actuel est simplement le nom du bien.

Commentaires du Secrétariat :

Le Secrétariat note tout d'abord que cette demande ne remplit pas les exigences et critères de l'assistance d'urgence tels que définis dans les *Orientations* ; elle doit donc être considérée sous l'assistance de Conservation et Gestion. Le paiement des contributions est obligatoire pour ce type d'assistance, mais l'Etat partie n'a pas encore payé tous ses arriérés au Fonds du patrimoine mondial à la date du 28 mai 2010.

Le Secrétariat est entièrement d'accord avec l'opinion de l'UICN selon laquelle les menaces dont cette demande propose de s'occuper (activités d'exploitation du bois) sont des menaces urgentes. Cependant, le Secrétariat remarque que cette vague d'exploitation illégale du bois, selon les rapports reçus, a été dans une large mesure créée par un certain nombre de décisions prises par le gouvernement qui ont permis l'exportation de bois précieux, ainsi que cela a été détaillé dans le rapport d'état de

conservation. Au moment de la soumission de cette demande, ces mesures étaient toujours en place et seulement à une date récente le gouvernement a-t-il pris des mesures afin de stopper au moins l'exportation de bois de rose. L'efficacité de ces mesures reste à évaluer.

Le Secrétariat soutient en principe cette demande mais estime que davantage de détails devraient être fournis sur les activités prévues et le budget proposé, car ce qu'il est proposé de financer concrètement n'est pas clair. L'Etat partie devrait expliquer comment il compte mener l'évaluation prévue et s'occuper des questions de gouvernance relatives à l'exploitation illégale du bois. En l'état, la demande semble donner la priorité aux missions de répression, sans donner de détails sur la manière dont les patrouilles vont être organisées, combien de personnel va être mobilisé, et elle n'indique pas comment les communautés locales vont être impliquées dans ces patrouilles de contrôle et de surveillance.

Le Secrétariat est également préoccupé par le fait que le court délai imparti pour l'activité proposée ne permette pas d'aborder cette question d'une manière durable, car la demande ne montre pas comment ces mesures à court terme font partie intégrante d'une stratégie d'ensemble plus large pour traiter les menaces. A ce propos, le Secrétariat pense que les activités proposées doivent être intégrées dans le plan d'action global qui est actuellement en cours de préparation entre les services techniques de l'Etat partie et les principaux donateurs impliqués dans le financement d'activités liées à l'environnement. Enfin, en raison de la crise politique et des restrictions imposées par le système des Nations Unies à la coopération avec le gouvernement actuel, il est important de clarifier les modalités de mise en œuvre des activités.

Une lettre a été envoyée à l'Etat partie le 22 avril 2010, demandant une révision de la demande d'assistance internationale sur la base des commentaires fournis. Au 28 mai 2010 une telle demande révisée n'avait pas encore été soumise. Il est donc recommandé de reporter l'examen de cette demande à la 34e session du Comité du patrimoine mondial (Brasilia, 25 juillet – 3 août 2010).

II. Projet de décision

Projet de décision : 9 EXT COM 4.2

Le Comité du patrimoine mondial,

1. *Ayant examiné* le document WHC-10/9 EXT.COM/4,
2. *Décide de reporter l'examen* de la demande suivante jusqu'à la soumission d'une version révisée :
Madagascar : Forêts humides de l'Atsinanana.